académie Strasbourg

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Strasbourg, le 11 janvier 2011

Le recteur
à
Mesdames, messieurs les membres du conseil académique à la vie lycéenne

Rectorat

Cellule vie scolaire

Affaire suivie par
Frédérick Ansart
Téléphone
03 88 23 35 36
Fax
03 088 23 38 46
Mél.
frederick.ansart
@ac-strasbourg.fr
Référence :
CR CAVL 16 décembre 2010
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Objet : Compte-rendu du 1er conseil académique à la vie lycéenne 2010 – 2012 qui s'est tenu le jeudi 16 décembre 2010 au lycée Bartholdi de Colmar.

Mme le recteur préside ce premier conseil académique à la vie lycéenne. Dans son discours d'introduction, Mme le recteur souhaite la bienvenue à tous les membres du CAVL et félicite les élèves élus. Elle rappelle les nouvelles modalités de la carte électorale qui permet une meilleure représentation de l'ensemble de l'académie. Elle précise que la vie lycéenne alsacienne fait preuve de dynamisme et porte à la connaissance de l'assemblée les bons indicateurs des dernières élections lycéennes : plus de 50% de participation aux élections CVL d'octobre dernier (contre 42% en moyenne nationale), une présence quasi-complète des vice-présidents de CVL aux réunions inter-CVL du mois de novembre 2010, des candidatures CAVL dans tous les bassins, tant en voie générale et technologique qu'en voie professionnelle.
Enfin Mme le recteur aborde les perspectives du CAVL nouvellement composé : le mois de l'Autre 2011, les rencontres européennes des lycéens et propose que le CAVL soit consulté sur un premier bilan de la réforme du lycée.
M. Ansart, délégué académique à la vie lycéenne, assure le secrétariat de la réunion de ce jour.

Mme Lebeau, de la direction des lycées à la région Alsace, précise que les élus de la région (Mmes Mérabet, Risser et Richardot, M. Fernique) ne sont pas présents car le vote du budget de la région se passe au même moment. Ils sont excusés.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M. Ansart annonce l'échéancier des réunions pour cette année 2010 - 2011 :
19 janvier 2011 : journée de formation des élus (reportée finalement au 26 janvier car le premier conseil national à la vie lycéenne se tiendra les 19 et 20 janvier 2011) avec le DAVL.
16 février 2011 : 2nd CAVL : Il se tiendra dans les locaux de la région.
04 mai 2011 : 3ème CAVL. Le lycée choisi sera mulhousien. Le lycée du Rebberg (proche de la gare) est proposé.

Ordre du jour :

1. La consultation des lycéens sur les rythmes scolaires
2. Elections du représentant au conseil national à la vie lycéenne
3. Présentation de l'intervention du trinôme académique et réflexion sur un possible compte Facebook CAVL
4. Questions d'actualité
5. Perspectives du conseil académique à la vie lycéenne 2010–2012 (Mois de l'Autre 2011)

1. La consultation des lycéens sur les rythmes scolaires

Le délégué académique à la vie lycéenne précise d'abord comment s'est déroulé la consultation sur les rythmes scolaires avec les lycéens au sein de l'académie.
Tous les vice-présidents des conseils de vie lycéenne ont été réunis entre le 15 et le 18 novembre sur les 6 bassins de l'académie. Une synthèse a été réalisée et transmise au ministère.
Il était souhaité que le conseil académique à la vie lycéenne puisse, lui aussi, donner son avis sur la question des rythmes scolaires. Les élus ont travaillé le matin même, en atelier, sur 3 thèmes : « le rythme annuel », « le rythme de la journée » et « le périscolaire ».
Les conclusions de ces trois ateliers sont présentées à Mme le recteur en assemblée plénière.

Le rythme annuel
Les élus lycéens estiment possible de diminuer de deux semaines les vacances d'été pour à la fois alléger les journées de cours et augmenter certains congés pendant l'année : les vacances d'automne, idéalement vues par les élèves avec 15 jours de repos, les vacances de Noël, le pont de l'ascension. Une alternance de 7 semaines de cours avec deux semaines de congés est proposée. Les élus constatent aussi la différence de point de vue selon que l'on est en établissement rural, urbain, en LGT ou en lycée professionnel. Ils proposent donc que le débat sur les rythmes scolaires n'aboutisse pas à une réponse uniforme mais que les établissements gagnent sur ce sujet en autonomie.

Le rythme de la journée
Les élèves estiment que les journées de cours sont trop longues. 7 heures de cours par jour seraient un maximum. Les élèves pensent que la concentration n'est plus maximale après ce volume horaire. Il faut ajouter à ces 7 heures de cours souhaitées le temps de transport et les devoirs à la maison.
Une expérimentation est ensuite présentée, copiée en partie sur le système scolaire allemand : cours « théoriques » le matin et activités sportives, culturelles et artistiques l'après-midi. Pour les élus du CAVL, l'idée est intéressante. Mme le recteur précise que dans le cadre du système allemand, les cours commencent à 7h30.
Les élus souhaiteraient que les compétences des activités sportives, artistiques, culturelles ou tout autre engagement associatif soient mieux reconnues dans leur parcours. M. Percq précise que c'est l'objet d'une expérimentation actuelle au sein de l'académie (le livret expérimental de compétences).

La circulaire du 28 décembre 2009 a lancé l'expérimentation du livret de compétences prévue par l'article 11 de la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.
Le Président de la République a exprimé son souhait de voir les jeunes disposer d'un livret de compétences qui valorise leurs acquis dans le champ de l'éducation formelle et informelle, leurs potentialités, leurs engagements, et qui les aide à mieux réussir leur orientation.
Les élèves ont aussi indiqué leur envie de travailler l'après-midi par petit groupe. Mme le recteur apprécie l'idée de ce travail en groupe et la notion proposée de compagnonnage entre élèves.

Le temps périscolaire
Ce groupe a tout d'abord indiqué que la situation pouvait être très différente entre un lycée rural avec un temps de transport important et un lycée urbain ayant des élèves habitant à proximité.
Le volume horaire de la journée est trop long et empêche des activités extrascolaires.
D'autre part, un temps de pause méridienne d'1h30 permettrait de mieux souffler et d'être plus efficace l'après-midi.

Les conclusions de ces trois ateliers sont ajoutées à la synthèse des vice-présidents de CVL pour être transmises au ministère par M. Bossu, IA-IPR EVS.

2. Elections du représentant au conseil national à la vie lycéenne

Au cours de la matinée, une présentation des candidats a été effectuée avec une profession de foi.
M. Jonathan GENG, élève du lycée Koeberlé de Sélestat est élu.
Son suppléant est M. Gautier LUTZ, lycée Fustel de Coulanges, Strasbourg.

3. Présentation de l'intervention du trinôme académique et réflexion sur un possible compte Facebook CAVL

M. Bouchet, proviseur vie scolaire, présente le trinôme académique et ce qui est proposé aux élus du conseil académique à la vie lycéenne.

Les trinômes académiques existent depuis 1982. Ils permettent un travail commun entre l'éducation nationale, le ministère de la défense et l'institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN) ; leur première fonction est de dispenser aux responsables du système éducatif un enseignement de défense. Lors du dernier CAVL de l'année scolaire 2009/2010, le souhait de Mme le recteur d'une sensibilisation des lycéens aux risques encourus par les réseaux sociaux avait été validé.

Par conséquent, il y aura le 16 février prochain, date du 2nd CAVL, deux éléments de présentation aux membres du CAVL :
- Intervention d'un expert, proposé par le trinôme académique, sur les réseaux sociaux avec une sensibilisation sur les risques encourus.
- Une mallette pédagogique, préparée par les inspecteurs pédagogiques régionaux d'histoire-géographie, sera présentée aux élus du CAVL et possiblement améliorée par les propositions des élus. Une présentation sera faîte à Mme le recteur en assemblée plénière. Cette mallette sera prioritairement diffusée au sein des CVL. Elle sera aussi prévue comme outil dans le cadre de l'ECJS.

La réalisation d'un compte Facebook par le CAVL est ensuite abordée. M. Halftermeyer, proviseur du lycée Zeller de Bouxwiller, précise qu'un compte Facebook doit être nominatif et non pas avoir un nom de société ou d'institution. Les élus précisent que ce serait un outil

intéressant de dialogues entre les élus du CAVL et les vice-présidents CVL. M. Ansart, DAVL, précise que des expérimentations de réseau social CAVL sont en cours dans quelques académies et qu'il va s'inspirer des bonnes pratiques.

4. Questions d'actualité

1/ L'enseignement de la philosophie dès la seconde.
Sacha Straub-Kahn, élève du gymnase Sturm de Strasbourg – Il ne s'agit pas d'une question mais d'un avis à propos de l'apprentissage de la philosophie dès la seconde. Sacha pense que c'est une bonne idée. Les élèves auront moins peur d'aller en première littéraire qui comporte un fort coefficient dans cette matière.

2/ L'enseignement de la philosophie dès la seconde comme enseignement d'exploration.
Franck Paliticky, élève du lycée Louis Armand de Mulhouse, demande si cette matière pouvait être proposé en enseignement d'exploration ?
M. Percq, chef du service académique d'information et d'orientation, indique que les professeurs de philosophie pourront intervenir de manière ciblée dans les cours d'autres disciplines en seconde comme en première, en ECJS par exemple. Mme Savouret, inspectrice d'académie du Haut-Rhin précise que les enseignants de philosophie peuvent s'impliquer dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

3/ L'avenir de l'histoire – géographie en terminale S.
Tanguy Leon, élève du lycée Lambert de Mulhouse, demande l'intérêt de la « suppression » de l'histoire - géographie en terminale S ?
Mme le recteur précise que l'enseignement de cette matière est renforcé en classe de première. Dès 2011, les élèves de la filière scientifique auront 4 heures de cours contre 2h30 actuellement. Cela équivaut au même nombre d'heures que pour la filière littéraire. Il s'agit de réaffirmer le sens des séries. L'histoire-géographie restera une option possible en terminale S.

4/ Les réponses données par le rectorat aux blocages et violences constatées en octobre dernier lors des mouvement lycéens.
Jonathan Geng, élève du lycée Koeberlé de Sélestat, demande quelles réponses ont pu être données par le rectorat lors des blocages et des dégradations commis lors des manifestations lycéennes du mois d'octobre 2010 ?
Mme le recteur rappelle le droit à l'enseignement. Les élèves peuvent accéder en toute liberté aux salles de cours. Néanmoins, les élèves ont aussi le droit de s'exprimer.
M. Bouchet, proviseur vie scolaire, précise que les chefs d'établissements sont garants de la sécurité des biens et des personnes. Dans l'ensemble, les manifestations se sont déroulées dans un certain calme même si des événements isolés (dégradations, blocages) ont été commis.
Mme Savouret précise que les chefs d'établissement ont fait preuve, pendant ces événements, d'un grand professionnalisme. D'une manière générale, un dialogue avec les lycéens manifestants a toujours été possible. Mme l'inspectrice d'académie s'est rendue elle-même au lycée Kastler de Guebwiller pour rencontrer les élèves.
D'autre par, le proviseur vie scolaire indique le travail effectué par l'équipe mobile de sécurité, dirigée par Mme Heitz, notamment autour des établissements lorsque des blocages ont eu lieu. Le dialogue et la médiation ont pu permettre des solutions (les élèves désirant se rendre en cours ont pu le faire). D'autre part, un contact permanent du rectorat et des services des inspections académiques avec les forces de l'ordre a été établi pendant ces événements.
M. Neher, proviseur du lycée du Rebberg à Mulhouse, indique que les CVL sont des appuis pour les chefs d'établissement. Ils permettent de passer par un dialogue avec les lycéens.
Marie Hertzog, élève du lycée Couffignal de Strasbourg, précise que les élèves bloqueurs n'étaient pas des jeunes violents. Les actes violents ont souvent été réalisés par des jeunes extérieurs aux établissements.

5/ La sectorisation des lycées.
Marie Hertzog demande si il existe une sectorisation des lycées ?
Mme le recteur précise que du point de vue de la réforme du lycée, la classe de seconde ne doit pas être déterminante. Le choix de la filière est fait en fin de seconde. Donc, dans la plupart des situations, les élèves se rendent en seconde dans leur lycée de secteur.
M. Percq précise que certains établissements (Couffignal, Rostand, Cassin) ont une histoire de formation particulière, ce qui implique quelques changements dans le mode de recrutement des secondes.

6/ Le remplacement des enseignants absents.
Gautier Lutz, élève du lycée Fustel de Coulanges de Strasbourg, demande s'il est possible d'être sûr d'avoir un enseignant remplaçant lorsqu'il y a une absence constatée ?
M. Bouchet précise qu'il n'y a pas de délai de carence quand il y a recherche d'un remplaçant. Le chef d'établissement recherche tout de suite un remplaçant.
Mme le recteur indique que le chef d'établissement se tourne d'abord vers ses équipes pédagogiques. Puis il existe un vivier possible : des étudiants inscrits en master 2 avec des expériences pédagogiques et les contractuels. D'autre part, on peut prévoir des remplacements par des enseignants à la retraite.

7/ Le nombre d'élèves par classe.
François-Xavier Engel, élève du lycée Freppel d'Obernai, demande s'il existe un texte définissant le nombre maximum d'élèves par classe ?
Les effectifs sont très variables d'un lycée à l'autre. Mme l'inspectrice d'académie précise qu'il faut donner des réponses à des élèves qui sont en demande d'affectation, ce qui peut faire monter parfois une effectif à 34/35 élèves.
M. Percq précise que même lorsqu'il y a deux lycées dans une même ville, il y en a toujours un qui a une plus forte demande. C'est donc un problème très complexe.

5. Perspectives du conseil académique à la vie lycéenne 2010–2012 (Mois de l'Autre 2011)

Le Mois de l'Autre, édition 2011.
A la suite d'une intervention le matin par Mme Lebeau, de la région Alsace, les élus du conseil académique à la vie lycéenne ont approuvé à l'unanimité l'ambition de travailler sur l'édition 2011 du Mois de l'Autre. Le Mois de l'Autre a été crée en 2004 à l'initiative d'Adrien Zeller, président de la région Alsace, en association avec le rectorat, à la suite d'actes racistes et antisémites qui avaient profondément marqué l'esprit des alsaciens.
2 élèves élus nous apportent alors leur témoignage sur l'édition 2010 :

Félix Hackel, élève du lycée Maurois de Bischwiller, nous présente l'intervention d'une association qui lutte contre l'homophobie « David et Jonathan. » Ils ont organisé des débats dans son établissement et cela a permis aux élèves de découvrir la différence et de mieux l'accepter. Les témoignages entendus ont touché les élèves et les retours ont été très positifs.

Marie Hertzog, élève du lycée Couffignal de Strasbourg, a participé à la journée de clôture du Mois de l'Autre en mars 2010. Elle a beaucoup apprécié les échanges sur les relations garçons – filles, thème central de l'édition 2010. Mme Lebeau nous précise que le thème de l'édition 2011 sera la pauvreté et l'exclusion sociale.

Cette année, le catalogue d'actions du Mois de l'Autre propose une action spécifique à destination des conseils de la vie lycéenne. Les élus du CAVL pourront bénéficier de cette action : Il s'agira d'explorer le thème de la pauvreté et de l'exclusion sociale par le biais d'un théâtre forum. L'association Arc-en-Ciel viendra faire du théâtre forum aux élus du CAVL au

cours de la journée de formation des élus du mercredi 26 janvier. Cette activité sera filmée pour la réalisation d'un court métrage qui sera diffusé à la journée de clôture du Mois de l'Autre en mars 2011.

La gratuité des livres.

Le deuxième thème abordé est la gratuité des livres ou, du moins, la volonté des élus lycéens de faire le tour des expériences innovantes en la matière. Jonathan Geng, élève du lycée Koeberlé de Sélestat expose ainsi rapidement l'organisation adoptée dans son établissement : les livres sont revendus une fois l'année terminée par les élèves aux entrants en année inférieure.

M. Halftermeyer, proviseur du lycée Zeller de Bouxwiller, indique que, d'après les textes officiels, l'on ne doit pas changer de livre avant 5 ans une fois le choix effectué et validé par le conseil d'administration. Toute modification à cette règle doit être votée en conseil d'administration. Il invite les élus du CAVL, dont certains sont membres des CA en tant que vice-présidents des CVL, à faire respecter cette règle.

L'idée d'un groupe de travail sur ce thème est validée. Mme le recteur précise qu'il y a aussi la piste des livres numériques, qui, s'ils ne remplaceront jamais les livres papiers, permettent déjà une certaine complémentarité. Il s'agit de varier les plaisirs dans le rapport aux livres. Mme Lebeau propose de discuter de ce thème avec les élus régionaux au prochain CAVL. La région donne déjà une prime régionale de scolarité mais cette aide est conditionnée selon les ressources des familles.

Le bilan de la réforme du lycée.

Le troisième thème abordé est celui du bilan de la réforme du lycée. Les élèves souhaitent un bilan des réformes : le lycée général, le lycée professionnel et celle en cours sur les filières technologiques.

Mme le recteur approuve cette proposition et souhaite aussi que l'œil des élus du CAVL permette aux membres adultes d'avoir la position des élèves sur ces réformes.

Mme le recteur propose d'en faire un point central du troisième CAVL de l'année scolaire 2010 – 2011 qui se tiendra le mercredi 04 mai 2011 pour avoir un peu de recul.

Les liens CAVL – CVL.

Les élus souhaitent un contact régulier avec les vice-présidents de CVL. L'idée d'un réseau social « vie lycéenne » est à nouveau précisée. En attendant, un forum existe sur le site de l'académie de Strasbourg. Le DAVL précise qu'il pourrait être refait et proposé aux élus. Mais le forum est déjà considéré comme dépassé par les élèves. La réflexion sur un compte d'un réseau social est donc maintenue.

Les élus strasbourgeois précisent qu'ils ont déjà créé un compte Facebook leur permettant de communiquer. Cette initiative est approuvée par Mme le recteur mais reste personnelle.

Autres thèmes.

D'autres propositions sont ensuite abordées : travailler sur le développement durable (Mme Lebeau propose de faire intervenir la région sur ce thème puisqu'ils sont en capacité de proposer des interventions et Mme le recteur indique qu'elle vient de visiter le lycée Rostand de Strasbourg, rénové tout en bois avec des normes de haute qualité environnementale), lutter contre les discriminations, lutter contre les violences scolaires (thèmes abordés par le Mois de l'Autre).

Marie Hertzog demande que les relations garçons–filles, sujet du Mois de l'Autre 2010, reste une piste de travail pour le CAVL cette année. Un contact avec Mme Virginie Jelstch, chargée de mission académique « égalité garçons – filles », est envisagé.

Le DAVL précise aussi que les rencontres européennes des lycéens se tiendront fin mars – début avril à Sarrebruck. Ces rencontres existent depuis 2006 et permettent à des lycéens allemands, belges, luxembourgeois et français de se rencontrer autour d'un thème. Les

académies de Reims, Amiens, Nancy–Metz et Strasbourg sont associées. L'académie de Besançon a proposé d'y participer cette année.
Le thème abordé cette année sera la mobilité : la vie personnelle et professionnelle nous amène de plus en plus fréquemment à se déplacer. Qu'en pensent les élèves, futurs citoyens ?

Après avoir répondu à toutes les questions posées, Mme le recteur remercie les participants et lève la séance à 16h30.

Le recteur

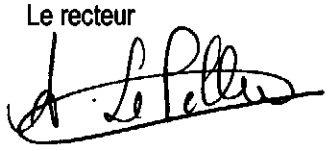

Armande Le Pellec Muller

PJ : Liste des participants au CAVL du 16 décembre 2010